



Commission d'Aide aux Projets Etudiants – FSDIE Année 202... / 202...

Compte-rendu d'utilisation des fonds

- **Nom du projet :**
.....
- **Nom de l'association :**
.....
- **Nom du président ou de la présidente de l'association :**
.....
- **Nom du porteur de projet si différent du représentant légal de l'association :**
.....
- **Somme allouée par la commission FSDIE à l'initiative :**€

RAPPEL DES OBLIGATIONS LIEES A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Lors de la constitution du dossier de demande de subvention, chaque porteur du projet a attesté de la sincérité du budget prévisionnel présenté devant la commission FSDIE et s'est engagé à respecter les obligations suivantes dans l'hypothèse où un financement était alloué pour la réalisation du projet :

- **transmission d'un compte-rendu d'utilisation des fonds dans les 6 mois après réalisation du projet accompagné d'un compte-rendu d'activité,**
- **remboursement de tout ou partie des fonds en cas de non-réalisation du projet,**
- **insertion du logo de l'université sur les documents relatifs au projet (affiches, flyers, site web, blog, autres supports de communication...)**
- **liste des participants (avec mention de leur numéro de carte d'étudiant) pour ce qui concerne les voyages ou séjours culturels.**

Pour mémoire, le non-respect de ces obligations est susceptible d'entraîner la non-attribution d'une nouvelle subvention en faveur de l'association étudiante concernée.

Ce document est donc destiné à aider les porteurs de projets à remplir leurs obligations envers l'Université d'Orléans, suite au versement d'une subvention au titre du FSDIE.

Ce dossier est à retourner par voie postale ou électronique ou à déposer **sitôt le projet réalisé** auprès du **service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante** (1^{er} étage de la Maison de l'Etudiant, BP 6749, 45067 ORLEANS cedex 2 - pve@univ-orleans.fr - téléphone : 02 38 49 48 11).

